

# COMMUNE DE CINQUEUX

## Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 13 février 2020

L'an deux mil vingt, le treize février à dix neuf heures quarante cinq, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BARBILLON, Maire.

**Etaient présents** : MM. Philippe BARBILLON, Philippe POUDE, Mme Isabelle SEVERIN, MM Raymond LELEU, Paulo FERREIRA, Denis LAVERRE, Mmes Monique COPIN, Roselyne GOENSE, Carol FERREIRA, Sylvie CHOWANSKI.

**Absent excusé avec pouvoir** : M. Yves DONATI (pouvoir à M. Philippe POUDE).

**Absents** : MM François GUERLIN, Olivier BIRGEL, Mmes Isabelle FRONIA, Yvette CHARDIN.

**Secrétaire de Séance** : Mme Monique COPIN.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 26/11/2019.**

Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu est adopté à l'unanimité et signé des membres présents.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

### 1- **Compte administratif 2019 - Commune**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019 en énumérant le montant des dépenses et recettes de la commune pour chaque section. Il remet à chaque membre une synthèse des comptes : un exemplaire du compte administratif avec en parallèle le Compte de gestion.

Il annonce un excédent de clôture de 1 204 769.71 € en section de fonctionnement et un excédent de clôture de 382 248.09 € en section d'investissement .

Le compte administratif 2019 est arrêté comme suit :

<b>Exercice 2019</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		EXCEDENT de FONCTIONNEMENT
Dépenses 669 353.95€	Recettes 973 868.09 €	(002) <b>+ 304 514.14 €</b>
Excédent de fonc <sup>t</sup> . 2018 report (N-1) 900 255.57 €	Part affectée à l'investis.exercice	Excédent reporté (002) <b>+ 900 255.57 €</b>
<b>Soit un excédent global de la section de fonctionnement de :</b>		<b>+ 1 204 769.71€</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses 214 710.15 €	Recettes 273 912.20 €	Excédent d'investissement 2019 (001) <b>59 202.05 €</b>
Excedent d'invest <sup>t</sup> 2018 report (N-1) 323 046.04€		<b>323 046.04€</b>
<b>Soit un excédent global de la section d'investissement de :</b>		<b>+ 382 248.09 €</b>

Malgré les baisses de dotation le résultat de clôture de l'année 2019 (**304 514.14€**) est en nette progression, ceci est dû à l'augmentation des nouvelles constructions qui a amené des taxes d'habitations supplémentaires, d'où la crainte à court terme de la suppression de cette taxe.

Cette année, les dépenses d'investissement sont moins élevées que l'année précédente, néanmoins les travaux d'enfouissement et de renforcement des réseaux de la rue des Aigumonts et la rue Verte n'ont pas été réglés en 2019. La réception des travaux vient d'être réalisée et il s'avère que le reste à charge de la commune s'élève à 170 000€ H.T. alors que la situation initiale prévoyait 223 000€ H.T.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle du Conseil. Il donne la présidence à Mme Monique COPIN qui propose le vote.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif présenté ci-dessus pour l'année 2019.

## 2- Compte de gestion 2019- Commune

Monsieur le Maire énumère le montant des dépenses et des recettes de la commune des sections de fonctionnement et d'investissement du compte de gestion en concordance avec le compte administratif dont les documents ont été remis à chaque membre du conseil.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2019 de la commune en parfaite concordance avec le compte administratif 2019.

## 3- Compte administratif 2019 - Assainissement.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019 en énumérant le montant des dépenses et recettes de la commune pour chaque section. Il remet à chaque membre un état récapitulatif du compte administratif avec en parallèle le compte de gestion.

Il annonce un excédent de clôture de 18 354.60 € en section de fonctionnement et un excédent de clôture de 146 904.01 € en section d'investissement .

Le compte administratif 2019 est arrêté comme suit :

Exercice 2019		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		Excédent de FONCTIONNEMENT
Dépenses 35 480.43€	Recettes 36 548.00 €	(002) + 1 067.57 €
Excédent de fonct. 2018 report (N-1) 17 287.03 €	Part affectée à l'investis.exercice 2019 0€	Excédent reporté (002) + 17 287.03 €
<b>Soit un excédent global de la section de fonctionnement</b>		<b>+ 18 354.60 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses 95 492.26 €	Recettes 148 792.52 €	Excédent d'investissement (001)- 53 300.26€
Excédent d'invest <sup>t</sup> 2018 report (N-1) 93 603.75 €	/	€ 93 603.75 €
<b>Soit un excédent global de la section d'investissement de :</b>		<b>+ 146 904.01 €</b>

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle du Conseil. Il donne la présidence à Mme Monique COPIN qui propose le vote.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif présenté ci-dessus pour l'année 2019.

## 4- Compte de gestion 2019 - Assainissement.

Monsieur le Maire énumère le montant des dépenses et des recettes de la commune des sections de fonctionnement et d'investissement du compte de gestion en concordance avec le compte administratif dont les documents ont été remis à chaque membre du conseil.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2019 de l'assainissement en parfaite concordance avec le compte administratif 2019.

## 5- Affectation des résultats - Commune et Assainissement.

### a) Budget de la commune.

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif.

Il a été décidé de reporter les excédents dans leur intégralité dans chaque section qui fait apparaître :

	REPORTS 2018	RESULTAT D EXECUTION	EXCEDENT ou DEFICIT A REPORTER SUR BUDGET 2020
Investissement	323 046.04	59 202.05	+ 382 248.09€
Fonctionnement	900 255.57	304 514.14	1 204 769.71€

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R 002) : 1 204 769.71 €

**Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) 0 €**

**Excédent de résultat d'investissement reporté (R 001) : 382 248.09 €**

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de reporter les sommes indiquées ci-dessus sur le budget communal 2020.

## b) Budget de l'assainissement

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

	REPORTS 2018	RESULTAT D EXECUTION	EXCEDENT A REPORTER SUR BUDGET 2020
Investissement	93 603.75	53 300.26	146 904.01
Fonctionnement	17 287.03	1 067.57	18 354.60

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R 002) : 18 354.60 €  
Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : 146 904.01 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de reporter les sommes indiquées ci-dessus sur le **budget de l'assainissement 2020**

### **6- Surtaxe de l'assainissement.**

La surtaxe de l'assainissement a été fixée en 2016 à 0.38€ m3 au lieu de 0.45€. Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif. A l'unanimité, le conseil municipal, accepte le montant de la surtaxe pour 2020.

### **7- Revalorisation des tarifs communaux.**

Monsieur le maire présente à l'assemblée les différents tarifs communaux :

SERVICE	Tarif en €
Droit de place :	
Commerce Alimentation Ambulante	5.60
Branchement électricité mensuel	10.00
Droit de place	145.00
Raccordement réseau assainissement	2.000,00 - 2ème raccordement pour moitié soit : 1000€
Concession Cimetière	300.00 (50 ans renouvelables)
Concession Columbarium	500.00 (30 ans renouvelables)
Cavurne	300.00 (30 ans renouvelables)
Vacation Police	20.00 Et ½ tarif pour la seconde exhumation dans le même caveau
Bibliothèque (cotisation annuelle/foyer)	7.00
Petite Salle pour Cinquatiens	275.00
Petite Salle pour Extérieurs	300.00
Caution Petite Salle	250.00
Grande Salle pour Cinquatiens	560.00
Grande Salle pour Extérieurs	1 300.00
Caution Grande salle	500.00
Salle du Parvis	120.00
Caution Salle du Parvis	120.00
Location de chaise	0.50
Location de table	2.00
Caution Loc. Chaises et Tables	80.00

Suite au manque de civisme lors des locations de la grande salle pour les extérieurs, (dégradations, nettoyage insuffisant) ce qui procure également une charge de travail supplémentaire aux employés communaux, il a été décidé de porter le tarif à 1300€ le week-end. Les autres tarifs restent inchangés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté les tarifs ci-dessus proposés pour 2020.

### **8- Subvention au C.C.A.S.**

Le CCAS est alimenté essentiellement par la subvention versée par la commune. La subvention allouée est suffisante pour couvrir les dépenses liées au colis, au repas des anciens et aux primes de naissance.

Elle s'élève cette année à 15 000€ au vu d' un compte excédentaire de 5 788.51€.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer le mandat et le titre correspondants aux différents budgets.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

### **9- Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

Un dossier de demande de subvention a été demandé auprès du Conseil départemental courant décembre 2019 concernant le projet de bouclage de la voie communale "les Eraines."

Un dossier sera également demandé auprès de la D.E.T.R., services préfectoraux, pour obtenir un complément de subvention car depuis 2015, elles sont cumulables.

Les subventions se décomposent comme suit :

- Conseil départemental 30%
- D.E.T.R. 40%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer une demande de subvention auprès de la D.E.T.R. pour ce projet.

### **10- Convention de mise en fourrière des véhicules en infraction.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un véhicule est resté plusieurs semaines immobilisé sur le parking "Georges Tainturier". La gendarmerie est intervenue, mais malgré la plaque d'immatriculation, n'a pas pu identifier le propriétaire. Dans cet exemple précis, l'enlèvement du véhicule est entièrement à la charge de la commune.

Si d'autres cas similaires venaient à se reproduire, il serait opportun de signer une convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à établir une convention avec la société Ancelauto pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.

### **Questions diverses**

**Abattage des peupliers "aux Eraines"** Mme GOENSE intervient : L'abattage des peupliers aux abords des propriétés étaient nécessaires car ils présentaient un danger et risquaient de tomber et provoquer des dégâts chez les riverains. Néanmoins, ils assainissaient le sol en cas de nombreuses pluies et demande s'il est prévu de nouvelles plantations.

Monsieur le Maire lui a répondu, que cet hiver est particulièrement pluvieux, que les peupliers n'absorbent pas forcément le surplus d'eau.

A ce sujet, Monsieur le Maire déclare que nous pourrions faire l'acquisition d'un broyeur afin d'éliminer toutes les souches restées sur place. Les copeaux pourront être utilisés dans les parterres.

- ↙ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures vingt.

Le Maire.